

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial
Quatorzième session
Siège de l'Unesco, Paris, 11-14 juin 1990
Salle XVI

Point 5 de l'ordre du jour provisoire: suivi de l'état de de
conservation des biens naturels inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial et problèmes techniques s'y rapportant

1. A sa treizième session, le Secrétariat et l'UICN ont présenté au Comité des rapports sur l'état de conservation de plusieurs biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a demandé au Secrétariat et à l'UICN d'entreprendre un certain nombre d'actions concernant les sites suivants: Parc national de Wood Buffalo (Canada), Parc national de Tai (Côte d'Ivoire), Mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée), Parc national de Sangay (Equateur), Réserve de la Biosphère de Rio Platano (Honduras), Sanctuaire de Faune de Manas (Inde), Parc national de Fiordland (Nouvelle Zélande), Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal), Parc national de l'Ichkeul (Tunisie), Parc national des Everglades (Etats-Unis) et les réserves de Mana Pools, Sapi et Chewore (Zimbabwe). Des indications sur l'évolution de la situation dans certains de ces sites sont fournies ci-dessous.

2. Parc national de Tai (Côte d'Ivoire): comme suite à une coopération déjà ancienne entre le Secrétariat et les autorités ivoiriennes, un projet d'assistance préparatoire pour la préparation d'un projet intégré de sauvegarde, qui prend en considération les besoins des populations vivant aux alentours du site, a été lancé. Le document de projet qui sera préparé grâce à cette assistance préparatoire devrait être finalisé à la fin de 1990 et devrait alors être soumis pour financement à des donateurs multilatéraux comme le PNUD.

3. Mont Nimba (Côte d'Ivoire/guinée): un projet intégré, qui constitue la suite du projet d'assistance préparatoire financé par le Fonds du patrimoine mondial en 1988, est actuellement mis en oeuvre au Mont Nimba avec une assistance

financière du PNUD. Ce projet comporte un inventaire des ressources naturelles du site, qui fournira la base pour évaluer les impacts potentiels du projet d'exploitation de minerai de fer envisagé.

4. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal): A la suite de la demande du Comité, le Secrétariat a de nouveau pris contact avec les autorités sénégalaises pour leur rappeler leur responsabilité de maintenir l'intégrité du site et pour leur offrir la coopération du Comité dans la recherche d'une solution adaptée. Les autorités sénégalaises ont, depuis, constitué par décret un comité technique national pour entreprendre une étude sur la route de Dialakoto-Fedougou. Le Secrétariat a également demandé à l'UICN de continuer à travailler avec les autorités sénégalaises et de faire rapport au Bureau sur les termes de référence de ce comité technique, ses membres et le calendrier de ses travaux.
5. Parc national de l'Ichkeul (Tunisie): la décision du Comité d'encourager des actions comme la construction de l'écluse de Tindja et de deux autres canaux de drainage pour assurer le maintien de l'intégrité de la zone humide du parc a été communiquée aux autorités tunisiennes par un membre du Secrétariat lors d'un séminaire international sur la protection du Parc national de l'Ichkeul, tenu à Tunis du 16 au 18 février. Cette réunion était placée sous le patronage du Président de la Tunisie, son excellence M. Zine El Abidine Ben Ali. Plus de 200 spécialistes y ont participé, dont 48 représentant des agences internationales comme le PNUD et la FAO, et de pays comme l'Algérie, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'URSS, démontrant ainsi l'engagement international de sauvegarder ce bien du patrimoine mondial. Une demande de coopération technique pour financement par le Fonds du patrimoine mondial devrait être adressée au Secrétariat avant la prochaine session du Comité; cette demande sera destinée à financer une expertise pour la construction de l'écluse de Tindja et à lancer une campagne de sensibilisation du public sur l'importance de l'Ichkeul.
6. Les encouragements prodigués par le Comité aux Etats parties qui avaient mis en oeuvre des actions pour lutter contre des menaces spécifiques dans le Parc national de Fiordland (Nouvelle Zélande), dans le Parc national des Everglades (Etats-Unis), et dans les réserves de Mana Pools, Sapi et Chewore (Zimbabwe), ont été communiqués aux autorités nationales concernées. A la suite d'une demande préparée conjointement par le Département des Parcs nationaux et de la Vie sauvage du Zimbabwe et le Bureau régional pour la Science et la Technologie de l'Unesco à Nairobi, Kenya, le Président du Comité du patrimoine mondial a approuvé une somme de 20.000 US\$ pour l'organisation d'un atelier technique destiné à préparer des orientations pour la conservation et la gestion de la Vallée du Zambèze, et en particulier la conservation des réserves de Mana Pools, Sapi et Chewore. Cet atelier devrait se tenir en juillet 1990.

7. Les préoccupations exprimées par le Comité à sa dernière session concernant la conservation du Parc national de Sangay (Equateur), du Santuaire de Faune de Manas (Inde), et du Parc national de Manu (Pérou), ont été communiquées aux autorités nationales concernées. Le Secrétariat n'a, à ce jour, reçu aucune réponse des Etats parties mentionnées ci-dessus et poursuit ses efforts pour obtenir des informations à jour sur l'état de conservation de ces sites du patrimoine mondial.

8. Comme l'a demandé le Comité à sa dernière session, l'UICN fournira des informations complémentaires sur l'intégrité de la Réserve de la Biosphère de Rio Platano (Honduras) et du Parc national de Wood Buffalo (Canada). L'UICN est également invitée à faire rapport sur plusieurs autres biens naturels ou mixtes du patrimoine mondial.